



Direction de l'Industrie des Mines et  
l'Energie de Nouvelle Calédonie

Service Industrie

A l'attention de M. FOORD

Paita, le 17 mai 2023

**Objet : Porté à connaissance de modification : Extension entrepôt SERDIS - ZICO de Paita.**

Monsieur,

Par ce courrier nous souhaitons vous porter à connaissance d'une demande de permis de construire concerne une extension de l'entrepôt couvert sur le lot n°3 de la ZICO de Paita déposée le 18/05/2023.

Vous trouverez en pièces jointes de ce courrier :

- Le récépissé de la demande de permis de construire
- La notice technique reprenant le descriptif de l'extension souhaitée
- Le plan de situation du bâtiment (MAJ avril 2023)
- Plan de distribution avec extension (MAJ avril 2023)
- Récépissé de déclaration n°CS20-3160-SI-2062/DIMENC du 20 juillet 2020 (correspondant à notre 1<sup>ère</sup> demande d'extension datant de 2020)
- Le formulaire de déclaration au titre de la réglementation relative aux ICPE
- Attestation de conformité de la part de la Direction des services d'incendie et de secours (Mairie de Paita) concernant la précédente extension faite en 2020.

Comme indiqué dans la notice technique jointe au dossier, le volume actuel de notre entrepôt est de 16 888m<sup>3</sup> et celui de l'extension souhaitée est de 1 038m<sup>3</sup> soit un volume total de 17 926m<sup>3</sup> après travaux. Etant soumis à déclaration selon les rubriques 2925 (sans changement) et 1510-c, notre classement devrait rester inchangé (volume de bâtiment compris entre 5 000m<sup>3</sup> et 50 000m<sup>3</sup>).

Nous vous remercions d'étudier notre demande et attendons avec intérêt votre retour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

M. BROSSARD David

Directeur Général SERDIS

#### SERDIS SAS

Accueil : 27 09 90 – Service Commercial : 27 60 56 – Comptabilité : 27 09 92

BP T1 - 98852 Nouméa Cedex

SAS au capital de 200 000 000 frs - RCS Nouméa 98 B 508 580 – RIDET 508 580 001

Société Général Victoire N°18319 0670118046801017 53

[www.serdis.nc](http://www.serdis.nc)



De : ne-pas-repondre@province-sud.nc <ne-pas-repondre@province-sud.nc>  
Envoyé : mardi 16 mai 2023 11:25  
À : Diane RAEPPEL <d.raeppel@serdis.nc>  
Objet : [PROVINCE SUD] Votre demande d'information du 16/05/2023 - 87410-2023



## [PROVINCE SUD] Votre demande d'information du 16/05/2023 - 87410-2023

Référence de votre demande : 87410-2023 à rappeler dans l'objet du courriel lors de tout échange concernant votre demande.

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande du 16/05/2023, relative à « Demande de permis de construire paita ».

Nous vous informons qu'elle a bien été transmise au service compétent. Un agent reviendra vers vous dans les meilleurs délais.

Si nécessaire, nous vous invitons à contacter le Centre Administratif de la province Sud au 20 30 40.

Nous vous remercions et restons disponibles pour tout échange.

À bientôt sur [province-sud.nc](http://province-sud.nc)

Ce message a été envoyé automatiquement. Nous vous remercions de ne pas y répondre.



Copyright © 2018 Province Sud. Tous droits réservés.

Paita, le 17 mai 2023

## Notice technique - Projet d'extension entrepôt SERDIS PAITA

Veuillez trouver ci-dessous le descriptif technique de l'extension faisant l'objet de cette demande de permis :

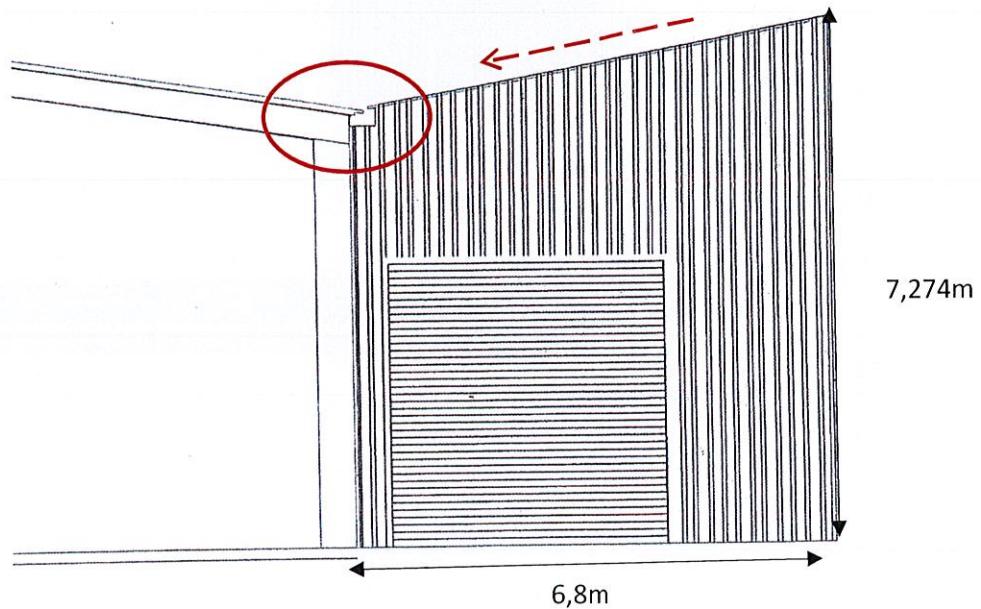
- ✓ **Dimension** : 21m de long par 6,8m de large et 7,274m de haut (point le plus haut), soit :

- **142,8 m<sup>2</sup> de surface ajoutée**
- **1 038m<sup>3</sup> de volume ajouté**

Volume entrepôt avant travaux (soumis à déclaration ICPE) : 16 888 m<sup>3</sup>.

Volume entrepôt avec extension **17 926 m<sup>3</sup>**.

- ✓ **Matériaux** : Tôles nervurées repeintes (mêmes matériaux que le dock actuel)
- ✓ **Couleur** : Tôles grises
- ✓ **Toiture et assainissement** : Toit incliné en direction du toit du bâtiment existant permettant le raccordement à la gouttière existante, comme indiqué sur le plan :



A noter que le raccordement à la gouttière existante ne requiert pas de modifications du dispositif de traitement des eaux

- ✓ **Local de charge** (soumis à déclaration ICPE): sans changement

### SERDIS SAS

Accueil : 27 09 90 – Service Commercial : 27 60 56 – Comptabilité : 27 09 92

BPTI - 98852 Nouméa Cedex

SAS au capital de 200 000 000 frs - RCS Nouméa 98 B 508 580 – RIDET 508 580 001

Société Générale Victoire N°18319 06701 18046801017 53

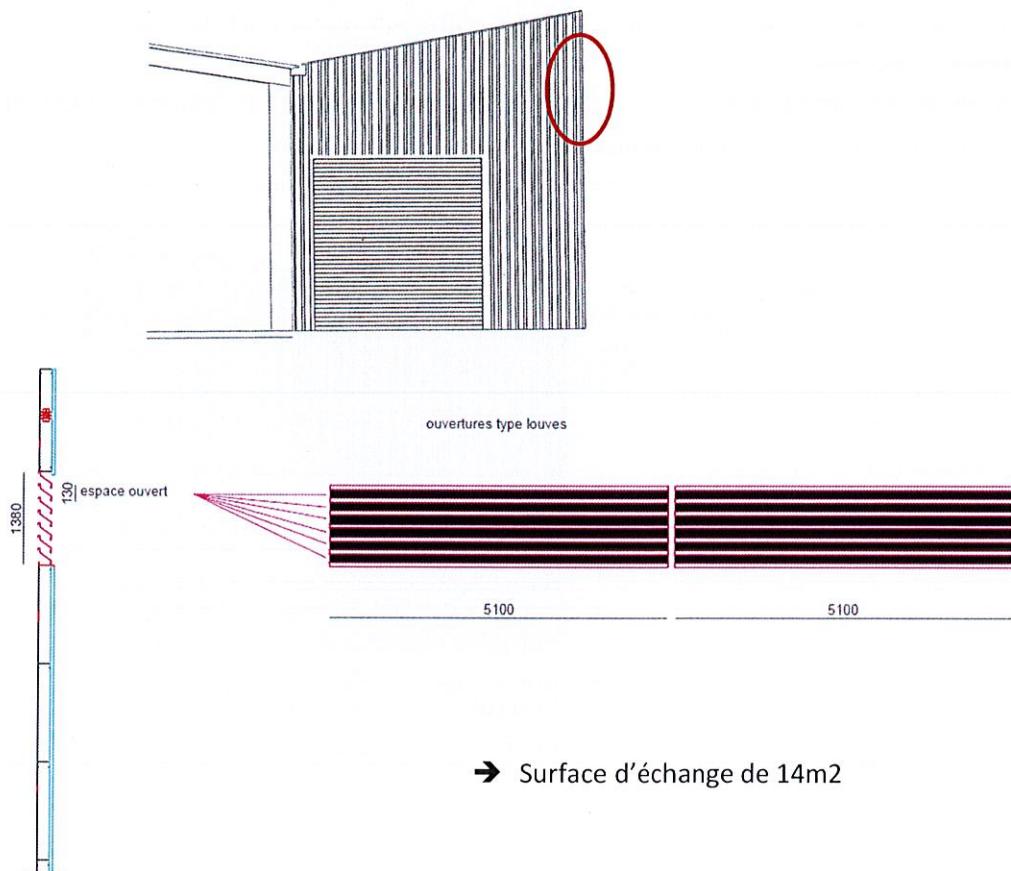
[www.serdis.nc](http://www.serdis.nc)

- ✓ Conformité au **Règlement du lotissement « Zone industrielle et Commercial de Paita – ZICO II de Paita »**.

Il est à noter que cette extension répondrait aux exigences mentionnées dans le règlement du lotissement dont elle dépend, voir points principaux repris ci-dessous :

- Hauteur des bâtiments < 20m
- Distances des limites de voies (publiques ou privées) > 5m
- Distances des limites séparatives > 3m
- Emprise au sol < 60% (47% après extension)
- Coefficient d'occupation des sols < 0,7

- ✓ Installation de **louves** facilitant les échanges d'air et l'évacuation de fumées en partie haute de l'extension :



- ✓ **Incendie** : installation de détecteurs incendie reliés à la centrale SSI. A noter également que l'extension sera efficacement atteinte par 2 jets de lance RIA.
- ✓ **Intrusion** : site sous alarme (contacts d'ouverture et détection volumétrique) et sous surveillance vidéo relié à un centre de télésurveillance.

#### SERDIS SAS

Accueil : 27 09 90 – Service Commercial : 27 60 56 – Comptabilité : 27 09 92

BP T1 - 98852 Nouméa Cedex

SAS au capital de 200 000 000 frs - RCS Nouméa 98 B 508 580 – RIDET 508 580 001

Société Général Victoire N°18319 06701 18046801017 53

[www.serdis.nc](http://www.serdis.nc)

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)  
1ter rue Unger  
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45  
dimenc@gouv.nc

**FORMULAIRE DE DECLARATION  
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE**  
(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)  
**Contre attestation de dépôt**

A remplir en majuscules

**ATTENTION**

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en deux exemplaires papier accompagné  
d'une version numérique

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,  
à l'attention du président de l'assemblée de province.

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)  
1ter rue Unger  
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex  
dimenc@gouv.nc

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu**

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Numéro de dossier : \_\_\_\_\_

Date de réception : | | / | | / | | | |

Demande jugée

Complète  Incomplète

Inspecteur : \_\_\_\_\_

**EXPLOITATION CONCERNÉE : ENTREPOT LOGISTIQUE**

**LOCALISATION DE L'INSTALLATION**

Commune : PAITA

Zone PUD : \_\_\_\_\_

N° rue / N° lot et nom lotissement : LOT 3, LOTISSMENT ZICO II

Références cadastrales : NIC: 438227-4500

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : 438390

Y : 227511

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

Tél. 27. 02.30 - Fax 27.23.45

dimenc@gouv.nc

### IDENTITE DU DEMANDEUR

#### Vous êtes un particulier

Civilité :

Madame

Monsieur

Nom de famille : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Qualité du demandeur : \_\_\_\_\_

#### Vous êtes une personne morale

Dénomination commerciale : SERDIS

Raison sociale : SERDIS SAS

Forme juridique : SAS

Adresse du siège social : Lot 3, Lotissement ZICO II, PAITA

N° Ridet     N° RC     N° RM     N° RA    98B508 580

Aucun N° attribué

Représentant légal (signataire du dossier) :  Madame     Monsieur

Qualité du signataire : Directeur Général SERDIS

Nom de famille : BROSSARD    Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : David

Nationalité : Française

Responsable du suivi du dossier (si différent) :  Madame     Monsieur

Nom de famille : RAEPPPEL    Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : Diane

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone : 92 36 21    Courriel : d.raeppel@serdis.nc

### COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance : 5, rue Harbulot

Commune : NOUMEA CEDEX

Boîte postale : T1

Code postal et libellé : 98 852

Pays : Nouvelle Caledonie

Téléphone fixe : 27 09 90

Téléphone mobile : 96 36 21

Courriel : d.raeppel@serdis.nc

Fax : 27 60 64

ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement D : régime de la déclaration NC : activité non classée
Entrepôt couvert: le volume de l'entrepôt est de 17 926m <sup>3</sup> (avec extension)	1510	D
Local de charge: Puissance de l'atelier de charge est de 58kW	2925	D

**PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER (deux exemplaires papier et un exemplaire numérique)**  
*les cartes et plans en version numérique sont exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)*

Colonne  
Réservée à  
l'administration

- Formulaire dûment complété, daté et signé
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) ou extrait K-bis
- Justificatif des pouvoirs du signataire représentant la personne morale
- Plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

#### REMARQUES IMPORTANTES

Si le président de l'assemblée de province estime que l'installation projetée n'est pas comprise dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, il en avise l'intéressé. S'il estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, le président de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'il fixe. A défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

#### FINALISATION DE LA DEMANDE

Fait à : NOUMEA \_\_\_\_\_, le |1|7| / |0|5| / |2|0|2|3|

Signature du déclarant :

*N. BROSSARD*

SERDIS  
BP. T1 - 98852 Nouméa cedex  
5, rue Harbulot - Pk5 - Nouméa  
Lot.3 ZICO 2 - Païta  
SAS au capital de 200 000 000 francs  
RCS Nouméa 98 B 308 580



*Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F CFP d'amende)*

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45

[dimenc@gouv.nc](mailto:dimenc@gouv.nc)